

| | |
|--|--|
| | <p>Objekt: Plakat in Roubaix, Frankreich, 1915</p> <p>Museum: Historisches Museum der Pfalz - Speyer Domplatz 4 67346 Speyer 06232 13250 info@museum.speyer.de</p> <p>Sammlung: 1914-1918. Die Pfalz im Ersten Weltkrieg</p> <p>Inventarnummer: PKS_WK_12_110_01</p> |
|--|--|

Beschreibung

Wandanschlag in französischer Sprache.

Veröffentlicht im von Deutschland besetzten Frankreich; Roubaix, 19. März 1915.

Die Einwohner müssen jeglichen Umzug beim Rathaus von Roubaix und dem militärischen Polizeibüro melden.

"Obligation pour les Habitants de déclarer leurs changements de domicile

Il est ordonné qu'à partir de maintenant tous les changements de domicile à Roubaix doivent être signalés dans les 24 heures.

Ce sont:

1° Les déplacements de Roubaix vers l'extérieur.

2° Les déplacements de l'extérieur à Roubaix.

3° Les déplacements d'un arrondissement dans un autre.

4° Les déplacements d'une rue dans une autre rue appartenant au même arrondissement.

5° Les déplacements d'une maison dans une autre maison de la même rue à l'intérieur du même arrondissement.

6° Décès.

Tous les changements de domicile sont à signaler pour les déménagements ou emménagements individuels par les personnes elles-mêmes, pour les déménagements ou emménagements de famille par le chef de famille; en cas de décès, par le propriétaire de la maison ou son gerant.

Ces déclarations doivent se faire en même temps à la Mairie de Roubaix et au bureau de police militaire. Pour les cas 1, 4, 5 et 6 la déclaration doit se faire au bureau de police militaire de l'arrondissement dans le ressort duquel se trouvait jusqu'à présent le domicile; pour les cas 2 et 3, au bureau de police militaire de l'arrondissement dans le ressort duquel

se trouve le nouveau domicile.

Tous les changements de domicile et décès qui se sont produits depuis le 1er Mars 1915 sont à signaler par les personnes responsables dans un délai de 48 heures à la mairie et au bureau de police militaire compétent.

Les bureaux de police militaire se trouvent:

Pour le Ier arrondissement rue de l'Alma, 37.

Pour le IIe arrondissement rue des Arts, 132.

Pour le IIIe arrondissement boulevard Gambetta, 73.

Pour le IVe arrondissement rue de Tourcoing, 10.

Pour le Ve arrondissement rue d'Avelghem, 18.

Toute omission ou toute déclaration tardive ainsi que toute tentative de fraude seront sévèrement punies.

Roubaix, le 19 Mars 1915.

Commandanture de l'Etape

Hofmann

Major et Commandant."

Grunddaten

Material/Technik:

Papier / Druck

Maße:

HxB: 67 x 52 cm

Ereignisse

Veröffentlicht wann 19.03.1915

wer

wo Roubaix

[Geographischer Bezug] wann

wer

wo Frankreich

[Zeitbezug] wann 1914-1918

wer

wo

Schlagworte

- Besetzung (Okkupation)
- Erster Weltkrieg
- Plakat